

6^{ème} Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage
2 février 2011 – Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie
– Intervention Yves Lapierre, DG INPI –

Bonjour à tous,

Madame la Présidente de la Cité des Sciences et de l'Industrie,
Messieurs les Présidents et directeurs généraux de l'OMPI, d'Interpol, de l'OMD, de
la CCI et de l'INTA,

Mesdames, Messieurs,

Soyez les bienvenus à Paris !

En tant que Directeur général de l'INPI, c'est un grand honneur d'accueillir
aujourd'hui le Congrès mondial 2011 sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Je remercie Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, et les membres du *Steering group* d'associer l'INPI à l'organisation du 6^{ème} Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Je remercie également l'ensemble des congressistes venus de tous les continents pour participer à cette rencontre internationale à Paris.

Dans la réussite de cet évènement, je salue l'initiative des organisations internationales : l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol, la Chambre internationale de commerce (BASCAP) et l'Association internationale des marques (INTA). L'organisation de ce 6^{ème} Congrès mondial témoigne de l'exemplarité volontariste de cette coopération internationale.

Je souhaite que cet évènement international majeur, réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés du monde entier, facilite la sensibilisation de l'ensemble des partenaires aux enjeux de la lutte anti-contrefaçon et ouvre de nouvelles perspectives en faveur d'une application toujours plus collaborative du respect des droits de propriété intellectuelle.

Comme vous le savez, la lutte anti-contrefaçon constitue une priorité du gouvernement français et, par conséquent, de l'INPI.

Cette priorité s'inscrit évidemment dans un contexte européen. Je souhaite à cette occasion saluer l'action ambitieuse de la Commission européenne, particulièrement celle menée par Michel Barnier, Commissaire européen en charge du Marché intérieur et des Services, notamment dans le cadre de l'Observatoire européen de lutte contre la contrefaçon et le piratage. La mise en place d'une coopération renforcée vers la création d'un brevet de l'Union européenne et d'une juridiction européenne des brevets constituent également une avancée significative en faveur d'un meilleur respect des droits de propriété industrielle en Europe, notamment pour les Petites et Moyennes Entreprises.

La politique française de lutte contre la contrefaçon vise, dans un double objectif, à agir simultanément sur l'offre et la demande de contrefaçons.

Afin d'agir sur l'offre de contrefaçons, la France s'est dotée d'un dispositif légal et opérationnel.

Le cadre légal français de lutte anti-contrefaçon, à la fois complet et efficace, est régulièrement amélioré. La directive 2004/48/CE qui harmonise les législations européennes relatives au respect des droits de propriété intellectuelle a été intégralement transposée dans le droit français par la loi du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon. L'année 2011 permettra une évaluation de l'application de ce dispositif global tant par la Commission européenne que par le Parlement français.

L'INPI est mobilisé en matière de lutte contre la contrefaçon notamment à travers le Secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (CNAC). Présidé par Bernard Brochand le Député-maire de Cannes, le CNAC permet de renforcer la coopération opérationnelle entre les administrations et le secteur privé dans la lutte contre la contrefaçon.

Au-delà des actions traditionnelles, la lutte contre la contrefaçon sur Internet, vecteur croissant de la diffusion de faux produits, constitue aujourd'hui un défi majeur.

Une Charte de lutte contre la contrefaçon sur Internet a été signée en décembre 2009 en France. Cet accord définit les modalités de coopération pour lutter efficacement contre la vente de produits de contrefaçon sur Internet : des plateformes de vente sur Internet et un grand nombre de marques se sont accordées sur des engagements réciproques fondés sur des mesures de détection et de notification, ainsi que sur l'échange d'informations.

Cette Charte constitue un exemple de bonne pratique à partager avec d'autres acteurs économiques dans le cadre de ce Congrès Mondial. Il est en effet nécessaire de poursuivre ce type de coopération en essayant maintenant de responsabiliser les acteurs intermédiaires du commerce sur Internet.

Le dialogue avec les associations de consommateurs est également essentiel en vue de mener ensemble des actions de sensibilisation du public aux dangers de la contrefaçon. Nous avons, dans ce domaine, un intérêt objectif : assurer la sécurité et la confiance des consommateurs dans leurs actes d'achats sur Internet.

En complément d'un dispositif légal, opérationnel et de la coopération associant tous les partenaires, il est également déterminant de lutter simultanément contre la demande de contrefaçons par la sensibilisation du public. La sensibilisation des consommateurs, des voyageurs et du plus jeune public est fondamentale. Des actions constantes ou ponctuelles sont mises en œuvre en France. L'intérêt de ce Congrès est de voir dans quelle mesure nous pouvons mutualiser nos actions sur ce terrain de la communication.

En 2010, l'INPI s'est associé comme partenaire principal à la Cité des Sciences et de l'Industrie dans le cadre de l'exposition « Contrefaçon : la vraie expo qui parle du

faux » que vous avez l'opportunité de visiter aujourd'hui. Cette exposition met en exergue, de manière ludique et pédagogique, les enjeux de la protection de la propriété industrielle et les dangers liés à la contrefaçon. Présentée en 3 langues (français, anglais, espagnol), cette exposition a désormais vocation à voyager grâce à des partenariats. Depuis presque une année, l'exposition a accueilli environ 250 000 visiteurs français et étrangers, essentiellement des familles et un grand nombre d'écoles. L'objectif de toucher un vaste public, les adultes et les plus jeunes, est atteint.

L'objectif est maintenant de réussir son itinérance en France et à l'étranger pendant les 5 prochaines années grâce à des partenariats. Je vous propose donc de vous associer à cette opération en vous invitant à accueillir cette exposition dans les Etats ou les organisations que vous représentez.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à tous des échanges fructueux au cours de ces deux journées.